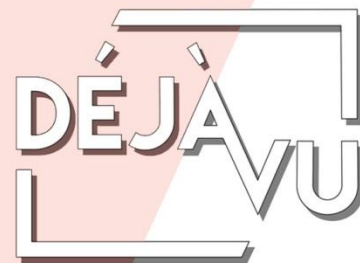


VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DÉPÔT CHEZ DÉJÀ VU ?

VOICI COMMENT PROCÉDER

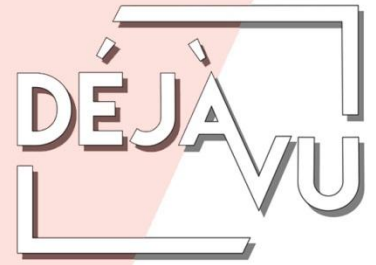


A NEW TAKE ON SECOND HAND

- Les dépôts se font sur rendez-vous *uniquement*. Vous pouvez vous inscrire chaque début de mois via le formulaire en ligne sur www.dejavu.shop/depot pour le mois suivant (dans la limite des places disponibles).
- Afin de garantir une sélection de qualité, les pièces proposées sont dans un état impeccable (pas de taches, trous ou bouloches) et de saison. La déposante s'engage donc à présenter des articles lavés et minutieusement inspectés. Les pièces à déposer doivent également *impérativement* être reprises dans la liste de marques à retrouver sur le site. Dans le cas contraire, elles ne seront pas acceptées.
- Les dépôts sont ouverts à partir de 5 pièces minimum. Et un maximum 20 pièces par personne sera accepté ! En cas de doute sur certaines pièces, elles pourront évidemment être présentées lors du rendez-vous.
- Les accessoires (sacs, écharpes, ceintures, gants,...) ainsi que les chaussures, sont acceptés. Les chaussures doivent être en parfait état et ne doivent pas ou presque pas avoir été portées. Les bijoux par contre (de fantaisie ou non), ne sont pas acceptés.
- Déjà Vu prend en charge le repassage et l'étiquetage des vêtements, la présentation en boutique, l'organisation d'événements divers, la communication ainsi que les ventes et leur suivi afin d'assurer les meilleures conditions possibles pour la vente des vêtements mis en dépôt.
- Les articles sont sélectionnés et répertoriés par Déjà Vu. Les prix de vente sont également déterminés par Déjà Vu mais aucun article n'est mis en vente avant d'avoir eu l'accord de la déposante sur ces prix. Une copie de cette liste est également envoyée par mail à la déposante.

VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DÉPÔT CHEZ DÉJÀ VU ?

SUITE DES CONDITIONS



A NEW TAKE ON SECOND HAND

- La déposante touche une commission de 40% du prix de vente TTC. Les paiements se font une fois par mois par virement bancaire. Un mail récapitulatif des ventes est envoyé en même temps à la déposante.
- Les articles sont présentés à la vente pour une période d'environ 3 mois. Après ce délai, la déposante sera contactée pour récupérer les invendus ou les offrir à une association. Si ces derniers ne sont pas récupérés après une période de 6 mois, à compter de la date du dépôt, les vêtements deviendront la propriété de Déjà Vu et seront confiés à un organisme caritatif.
- Déjà Vu se réserve le droit de ne pas exposer à la vente des pièces qui présenteraient des défauts ou ne seraient plus considérés comme étant en adéquation avec le reste de sa sélection. En cas de vol ou de tout autre dommage sur les articles (sauf faute grave dûment établie), Déjà Vu décline toute responsabilité.
- Ne sont pas acceptés: Bijoux, vêtements vintage, vêtements homme ou enfant, vêtements de sport, vêtements de nuit, lingerie, fourrure, robes de mariées ou de cocktail, pantalons (et jeans) taille basse, pantalons (et jeans) « flare » ou trompette, escarpins et talons aiguille, bustiers (tops, robes,...), chemises ajustées, jeans surpiqués ou très délavés, tailleurs (ensembles veste/jupe ou veste/pantalon), gilets sans manches.

Si vous avez encore l'une ou l'autre question, n'hésitez pas à me contacter

par téléphone au 02 426 53 46

par mail via l'adresse cecile@dejavu.shop